Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260716-662026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
ayant donné procuration : 0
absent excusé : 0
absente : 0
exclus : 0

Date de la convocation
10/07/26

Date d'affichage
22/07/26

Objet de la délibération
Mise en place d'une aide à l'inscription à une association communale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 66/2026

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le seize juillet à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Anne WIDMER, Alain LEMOINE, Abdessamad KADDOURI, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Arthur GROSJEAN, Julie GARZETTA, Julien GOUVERNE, Séverine DEMAIZIERE

Était absent :

Était représenté :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance: Robert PERSONENI, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code du sport et le Code de l'action sociale et des familles, pour les aides liées à l'accès aux activités sportives et culturelles ;

Considérant l'importance de soutenir l'activité des associations locales ;
Considérant la volonté de la commune d'aider les jeunes Courcellois à pratiquer une activité sportive ou culturelle au sein d'une association locale ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une participation financière de 10 € aux Courcellois de moins de 21 ans qui s'inscrivent dans une association communale selon les modalités suivantes :

Public éligible :
Sont éligibles les jeunes âgés de moins de 21 ans, résidant dans la commune et qui sont inscrits dans une association dont l'activité se déroule à Courcelles-Lès-Montbéliard .

Sont également éligibles les jeunes porteurs d'un handicap résidant sur la commune lorsque l'activité recherchée n'est pas proposée localement et nécessite une inscription dans une association située hors de la commune.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260716-662026-DE

Période de dépôt des demandes :
La campagne d'aide communale est ouverte du 1er septembre au 10 novembre de l'année en cours.

Modalités de l'aide communale :
La commune attribue une aide forfaitaire fixée à 10 € par inscription dans une association communale pour chaque jeune éligible, dans la limite d'une aide par activité et par jeune.

Les modalités complémentaires de participation financière seront précisées ultérieurement par décision municipale.

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention,

Décide de mettre en place cette aide financière,

Autorise le Maire à signer tout document y afférent,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Robert PERSONENI

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs) R.F